

Concours L'Angleterre à bras ouverts avec CWT – RÈGLEMENTS OFFICIELS

Le Concours CWT « **L'Angleterre à bras ouverts** » avec CWT (ci-après le « **Concours** ») est commandité par Carlson Wagonlit Canada, société en nom collectif de CW Travel Canada, Ltd. et 152 812 Canada Inc. (ci-après « **CWT** ») et **Transat Tours Canada Inc.** (« **Transat** »). CE CONCOURS DE CWT et Transat, EST PRÉVU POUR ÊTRE ADMINISTRÉ AU CANADA SEULEMENT ET SERA INTERPRÉTÉ ET ÉVALUÉ SELON LA LOI CANADIENNE APPLICABLE. LA PARTICIPATION À CE CONCOURS CONFIRME L'ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS OFFICIELS DU PRÉSENT CONCOURS (les « **règlements du concours** »).

1. **Durée du concours.** Le concours se déroulera du **jeudi 14 mars 2019, à 12 h (midi) Heure Normale de l'Est (HNE), jusqu'au jeudi 9 mai 2019, à 17 h HNE** (ci-après « **Durée du concours** ») après quoi le concours sera fermé et aucune participation ne sera acceptée.
2. **Pour participer :** aucun achat requis. Vous pouvez participer au concours de l'une des trois (3) façons suivantes. Aucun autre moyen de participation ne sera accepté :
 - a) En réservant (pendant la durée du concours) un nouveau forfait vacances individuel, une croisière ou un circuit d'un fournisseur privilégié de CWT. Demandez à l'un de nos conseillers en voyages la liste de nos fournisseurs privilégiés. Aucune date de voyage particulière applicable. Une telle réservation devra être effectuée auprès de CWT par téléphone, en agence ou en ligne à www.cwtvacances.ca ou www.cwtclubvacances.ca.
 - b) En soumettant une participation sur www.cwtvacances.ca/langleterre-a-bras-ouverts ou www.cwtclubvacances.ca/langleterre-a-bras-ouverts, en indiquant son prénom, nom de famille, adresse courriel et code postal. Les 4 champs doivent être complétés correctement pour que votre participation soit valide ; ou
 - c) Par la poste, en faisant parvenir son nom, adresse complète de résidence, numéro de téléphone, adresse de courriel, le tout accompagné d'une déclaration de consentement indiquant que le participant accepte toutes les conditions et modalités du concours qui se trouvent à www.cwtvacances.ca/langleterre-a-bras-ouverts (en français ou en anglais, selon le cas) ; ainsi qu'un texte de 100 mots décrivant pourquoi vous désirez voyager en Angleterre, à l'adresse suivante : Carlson Wagonlit Voyages, « **Concours CWT L'Angleterre à bras ouverts** », 2425 Matheson Est, bureau 600, Mississauga, Ontario, L4W 5K4.

Une (1) seule participation par participant au cours de la Durée du concours.

Les participations automatiques basées sur l'achat d'un voyage seront uniquement effectuées dans le cas des voyages réservés avec (au minimum) le paiement du dépôt applicable.

Date de fin du concours : Les participations doivent être reçues, ou les bulletins de participation envoyés par la poste doivent porter un tampon de poste antérieur à la date de fin du concours (9 mai 2019 à 17 h HNE) et reçus au plus tard le 16 mai 2019.

Les administrateurs du concours n'endossent aucune responsabilité concernant tout bulletin de participation perdu, reçu en retard, endommagé, illisible, irrégulier, détruit, retardé ou envoyé à la mauvaise adresse, reliée à la participation à ce concours. Les bulletins qui auront été reproduits mécaniquement, frauduleusement, qui sont illisibles, qui auront été modifiés,

mutilés ou altérés seront déclarés non valides. Aux fins des Règles du concours, le titulaire autorisé d'un compte d'adresse de courriel est défini comme étant la personne physique à laquelle est assignée une adresse de courriel par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de service en ligne ou toute autre entreprise responsable d'assigner des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse de courriel soumise. Chacun des participants sélectionnés pourrait devoir fournir à CWT une preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel associée à la participation gagnante.

3. **Admissibilité :** Ce Concours ne s'adresse qu'aux résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence le premier jour de la Durée du concours et qui résident au Canada pendant toute la Durée du concours. Le présent Concours est nul là où la loi l'interdit ou autrement le restreint. Sont exclus de participer au présent concours (i) les employés de CWT et de Transat, ou des entreprises affiliées, ou les membres de leur famille immédiate ou quiconque demeurent avec eux, ou les employés de toutes les agences associées, les employés de ou les pigistes travaillant pour, ou (ii) toute personne ayant déjà gagné un prix de CWT au cours de la période du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au début du concours. CWT se réserve le droit d'exiger du participant une preuve d'identité et/ou d'admissibilité au Concours. L'omission de fournir les documents exigés pourra entraîner l'annulation du bulletin de participation. Tout renseignement personnel ou autre renseignement fourni à CWT aux fins de ce Concours doit être complet, exact et ne peut être trompeur. CWT se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier un bulletin de participation si le participant a fourni de l'information et/ou un détail s'avérant inexact, incomplet, imprécis ou faux.

4. **Sélection du gagnant :**

- a) Un tirage au sort effectué le 23 mai 2019 à 15 h (HNE) parmi toutes les participations admissibles reçues avant ou à la date du tirage. Le tirage au sort aura lieu au bureau de CWT, au 2425 Matheson Est, bureau 600, Mississauga, Ontario, L4W 5K4. Sous réserve des délais prescrits résultant de la vérification de l'admissibilité d'une participation, de l'inaptitude du gagnant à répondre à la question d'habileté mathématique ou à retourner la Déclaration et quittance, le gagnant (à condition que le gagnant se conforme aux conditions et modalités du concours) sera annoncé 15 jours après le tirage sur la page Facebook de CWT :

<https://www.facebook.com/cwtvacationscanada>

- b) Les chances d'être sélectionné comme gagnant potentiel reposent sur le nombre de bulletins de participation reçus par CWT pour le concours.
- c) Pour être déclaré Gagnant et réclamer le prix correspondant, le participant sélectionné pour le prix doit : (i) Pouvoir être joint par téléphone ou par courriel et/ou répondre à un appel téléphonique, à un message vocal ou un courriel dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant leur réception (à cet effet, un message vocal ou par courriel est reconnu être reçu à la date laissée ou livrée). (ii) S'être conformé aux Règles officielles du Concours ; et (iii) signer et renvoyer la Déclaration et quittance décrite au paragraphe 7 des présents Règlements du

concours et répondre correctement à une question d'aptitude mathématique (sans aide aucune, mécanique ou autre) dans un temps donné dans les 5 jours suivant sa réception. À son unique discrétion, CWT pourrait fournir une question d'aptitude alternative ou modifier les exigences d'exécution de toute composante d'aptitude du Concours dans le but d'accommoder et de permettre aux participants ayant une déficience physique ou cognitive de participer du Concours. Si le gagnant potentiel a répondu avec satisfaction aux conditions précitées, une lettre présentant le prix et expliquant comment, quand et où le réclamer, lui sera envoyée par la poste ou par courriel par CWT dans les trente (30) jours suivant la sélection, à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation du gagnant. S'il s'avère impossible de communiquer par courriel ou par téléphone avec le participant sélectionné, que ce dernier omette de renvoyer les documents du concours dans les délais prescrits ou autrement ne répond pas à l'une ou l'autre des conditions précitées, dans un tel cas, son prix lui sera retiré et un autre gagnant potentiel sera sélectionné. CWT ne sera en aucun cas responsable de la non-réception de l'avis par le Gagnant ou de la réponse du participant sélectionné par CWT, pour quelque raison que ce soit.

5. **Prix** : CWT pigera au hasard (1) un grand gagnant à la fin de ce concours et un seul prix sera remis.

Le prix, d'une valeur totale maximale de 5000,00 \$ CA, est décrit plus en détail au paragraphe 6, ci-dessous.

CWT se réserve le droit de substituer le prix ou une des composantes du prix (incluant la destination du Prix et l'aéroport de départ) par un équivalent de valeur égale ou supérieure.

Le prix doit être accepté tel que remis, ne peut être cédé à un tiers et ne peut être converti en espèces. Aucune substitution ne sera permise, sauf si CWT choisit de le faire. CWT n'endosse aucune responsabilité si le Prix est perdu, endommagé ou envoyé à la mauvaise adresse. Un seul prix sera remis par personne, par famille, par ménage et par adresse postale. Seul le gagnant sélectionné en tant que gagnant dans le cadre de ce Concours, CWT ne vous en avisera pas, seul le gagnant sera contacté. Sur demande écrite faite à CWT et envoyée à Carlson Wagonlit Voyages, 2425 Matheson Est, bureau 600, Mississauga, Ontario, L4W 5K4, à l'attention de la spécialiste de la commercialisation, le nom du gagnant du prix sera communiqué.

6. **Description du Prix** : Le prix consiste en un forfait Transat multi-villes Angleterre Classique pour 2 personnes au départ de Londres. Débutez votre découverte à Londres et visitez; Windsor, Bath, les Cotswolds et Stratford-upon-Avon.

Toutes les réservations sont sujettes à la disponibilité. Les conditions générales sont disponibles dans la brochure Europe 2019-2019 de Transat ou sur le site Internet :

www.transat.com

Le voyage devra être complété au plus tard le 31 octobre 2019.

Aucune modification ne sera possible une fois que la réservation sera effectuée. Le voyage doit être effectué entre le 23 mai 2019 et le 31 octobre 2019. Le gagnant devra effectuer sa demande de voyage auprès du service de la commercialisation de CWT au moins 6 semaines avant la date de départ demandée à défaut de quoi, CWT et Transat n'accepteront pas la demande et le prix sera considéré nul. La personne gagnante doit allouer jusqu'à deux (2) semaines pour le traitement des dates demandées et remettre un premier, deuxième et troisième choix de dates. Le forfait est soumis à la disponibilité au moment de la réservation. Advenant le cas où aucun des choix de dates ne soient disponibles, le gagnant devra se soumettre aux dates disponibles proposées par Transat. Le prix DOIT être demandé au moins 6 semaines avant le départ.

- a. Dès que le voyage est confirmé, aucune modification ne peut être apportée aux dates du voyage ou au nom des voyageurs. Toutes les réservations sont soumises à la pénalité totale pour annulation. Le gagnant doit voyager avec son accompagnateur pour l'aller-retour.
- b. Le gagnant et son compagnon de voyage doivent être légalement autorisés à quitter le Canada et à y revenir et doivent être légalement autorisés à entrer dans le pays de destination et à le quitter. Ils sont entièrement responsables d'obtenir à leurs frais, tous les documents nécessaires à leur voyage comme requis par les autorités concernées, y compris sans toutefois s'y limiter, les visas, passeports, vaccins et certificats. Les noms inscrits aux billets doivent être identiques à ceux inscrits au passeport des voyageurs. Tous les passeports doivent être en vigueur pour au moins six (6) mois à partir de la date du départ. Le gagnant et son compagnon de voyages doivent respecter les dates de validité du concours et accepter les solutions alternatives proposées par Transat et CWT, si cela s'avère nécessaire.
- c. Le gagnant du prix et son compagnon de voyage sont entièrement responsables de toutes leurs dépenses personnelles. Le gagnant et son compagnon de voyage sont responsables de leur transport personnel au départ et à l'arrivée à l'aéroport internationale de départ comme déterminé par Transat. Transat ne sera aucunement responsable de quelque manière que ce soit du report, du retard ou de l'annulation du vol ou de toute autre composante du forfait voyage ou de tout moyen de transport faisant partie du tarif pour quelque raison que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, les conditions climatiques, tout bris ou défaillance de l'équipement. Le gagnant et son compagnon de voyage sont responsables des coûts de transport connexes et des taxes, des frais de change de devise et du supplément de carburant si applicable au moment de la réservation ; des frais portuaires, des dépenses personnelles, des frais de passeports et documents de voyage, de l'assurance voyage, des appels téléphoniques, des pourboires, des articles de nature personnelle, des soins au spa ; des excursions facultatives ; des correspondances aériennes ou de transport jusqu'à la ville de départ au Canada d'où les vols opèrent pour la destination et de l'hébergement avant et après le voyage si requis. Le vol vers la destination où l'hôtel est situé sera exclusivement exploité par Air Transat.

- d. Le prix est non transférable, non monnayable et la durée du voyage ne peut pas être prolongée. Les services de voyage non utilisés ne peuvent pas servir à organiser d'autres dispositions de voyage.
- e. Dans l'éventualité improbable que notre fournisseur cesse d'offrir la destination, l'hôtel ou le transport aérien pour le forfait décrit ci-dessus, au moment de réserver, CWT et Transat se réservent le droit de modifier la destination, l'hôtel ou d'offrir d'autres dates de voyage à leur discrétion.
- f. CWT et Transat se réservent le droit d'offrir un produit comparable dans l'éventualité d'une annulation de programme, d'un évènement ou autre circonstance imprévisible.
- g. Si vous êtes dans l'impossibilité de réclamer le prix, ou une de ses composantes pour des circonstances hors du contrôle de CWT et des parties associées dans la remise du prix, aucune compensation ou substitution ne sera offerte.
- h. Vous acceptez que votre nom et/ou votre photo soit utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles, comme CWT le jugera approprié.

Votre voyage pour deux (2) adultes comprend ce qui suit :

- I. Vol aller-retour en vertu du programme de vols d'Air Transat, en classe Économie.
- II. Transferts aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel.
- III. Hébergement de 7 nuitées/9 jours : 1 nuitée à Windsor, 2 nuitées à Bath, 2 nuitées à Stratford, 2 nuitées à Londres.
- IV. 7 petits déjeuners.
- V. Transport par voiture de location

Votre séjour n'inclut pas :

- (i) Les excursions optionnelles ;
- (ii) Tous les services et toutes les activités sportives n'étant pas déjà soulignés comme étant inclus dans le programme ;
- (iii) Les repas, boissons n'étant pas déjà soulignés comme étant inclus dans le programme
- (iv) L'assurance voyage ; et
- (v) Les taxes, frais d'aéroports et de douanes, frais d'entrée, cartes de touristes, suppléments, dépenses personnelles, documents de voyage et pourboires.

7. **Quittance** : Le gagnant devra signer une déclaration et quittance (ci-après « **Quittance** ») qui confirme que le Gagnant : (i) est admissible au Concours et qu'il s'est conformé aux présentes Règles du concours ; (ii) accepte le prix tel qu'offert ; (iii) dégage CWT et Transat ainsi que leurs entreprises parentes, filiales, entreprises affiliées et/ou entreprises liées ainsi que leurs employés,

directeurs, dirigeants, fournisseurs, agents, CWT, administrateurs, licenciés, représentants, agences publicitaires, d'achat de média et promotionnelles (collectivement « **Renonciataires** ») de toute responsabilité quant à la perte, aux dommages, aux coûts ou aux dépenses découlant de la participation à ce Concours, la participation à toute activité relative à ce Concours ou à l'acceptation, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de ce Prix, y compris, sans toutefois s'y limiter, les coûts, blessures, pertes relatives à des blessures personnelles, le décès, les dommages, la perte ou la destruction de propriété, droits publicitaires ou de confidentialité, diffamation ou présentation sous un faux jour, ou découlant de toute réclamation de la part de tierces parties y découlant ; et (iv) il accorde à CWT et Transat le droit sans restriction, à leur seule discrétion, de produire, reproduire, publier, convertir, diffuser, communiquer par voie de télécommunication, exhiber, distribuer, traduire, adapter et autrement utiliser son nom, sa photo, son image, sa voix et sa biographie dans tous les médias connus ou découverts par la suite, relativement à ce Concours ainsi que de sa promotion et de son exploitation. La Quittance signée doit être renvoyée (avec la réponse exacte à la question d'aptitude) dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date mentionnée à la lettre d'avis par courriel l'accompagnant ou la vérification en tant que Gagnant, ou ce dernier sera déclaré inadmissible à recevoir le Prix.

8. **Indemnisation de la part du Participant.** En vous inscrivant à ce Concours, vous dégagez les Renonciataires de toute responsabilité et renoncez à tout recours de responsabilité quant à toute blessure, perte ou dommage quelconques que vous ou un participant ou toute autre personne auriez subi, dont blessures personnelles, décès ou dommage à la propriété, découlant en totalité ou en partie, directement ou indirectement, de votre acceptation, la possession, l'utilisation bonne ou mauvaise de tout Prix, votre participation au Concours, la violation des Règlements officiels du concours par vous, ou de toute activité relative aux Prix initiés par vous. Vous vous engagez à indemniser entièrement les Renonciataires de toute réclamation de la part de tierces parties concernant le Concours.
9. **Inscription en ligne.** CWT, ne pourra être tenue responsable de tout problème ou défaillance technique ou problème opérationnel d'un réseau ou de lignes téléphoniques quelconques, systèmes ou serveurs informatiques, problèmes de logiciels, d'informatique ou de congestion dans l'Internet ou dans tout site Web, et n'endosse aucune responsabilité quant aux dommages causés à votre ordinateur ou de toute autre personne découlant de leur participation à ce Concours.
10. **Modifications.** (au Québec seulement) Les conditions sont soumises au consentement de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie »), si pour quelque raison que ce soit l'une ou l'autre des portions du concours ne peut se dérouler comme prévu, y compris, sans toutefois s'y limiter, tout manquement ou corruption technique, virus informatique, bogues, altération, intervention non autorisée, fraude, défaut technique ou toute raison hors du contrôle de CWT qui d'après CWT aurait un effet sur la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce concours, CWT, à son unique et absolue discrétion, assujettie à l'approbation de la Régie (au Québec seulement), pourrait annuler, mettre fin, modifier (y compris prolonger la Durée du concours) ou suspendre le

Concours sans préavis individuel. Un tel avis ne sera affiché que sur www.cwtvacances.ca et sur la page Facebook CWT Vacations Canada au www.facebook.com/CWTVacationsCanada.

11. **For Residents of Québec:** Any litigation concerning the conduct or administration of this Contest may be submitted to the Régie for a ruling. Any litigation concerning the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.

Au Québec : un différent quant à l'organisation et la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

For all other participants, any litigation must be initiated in the City of Toronto

12. **Conduite.** En participant au Concours, le participant accepte de se conformer aux Règlements officiels du Concours, qui seront affichés sur les sites www.cwtvacances.ca/langleterre-a-bras-ouverts et www.cwtclubvacances.ca/langleterre-a-bras-ouverts pendant toute la durée du Concours et accepte d'être lié par les décisions de CWT (qui seront finales et sans équivoque concernant ce Concours). CWT se réserve le droit, à son unique discrétion, de disqualifier tout participant qui aurait : (a) violé les Règles du concours ; (b) altéré ou tenté d'altérer le processus de participation, ou le déroulement du Concours ou le site Internet du Concours ; (c) violé les conditions de service, conditions d'utilisation et/ou les conditions générales ou les directives de toute propriété ou de tout service en ligne de CWT ; et/ou (d) agit de manière déloyale ou perturbatrice ou en ayant l'intention de déranger, abuser, menacer ou harceler tout autre individu. ATTENTION : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE INTERNET DU CONCOURS OU TOUT AUTRE SITE CWT OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS SERA CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES ET CRIMINELLES. DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE TELLE TENTATIVE, CWT SE RÉSERVE LE DROIT D'EXERCER UN RECOURS POUR RÉCLAMER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS DANS LES MESURES LES PLUS EXTRÊMES PERMISES PAR LA LOI, INCLUANT SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER DES POURSUITES JUDICIAIRES.

13. **Confidentialité/Utilisation des renseignements personnels.**

- a) En soumettant personnellement un bulletin de participation sur ce site Internet, je confirme que
- (i) j'accorde à CWT le droit d'utiliser mon nom, mon numéro de téléphone, ma province, mon âge, mon genre, ma langue, mon adresse de courriel, ma photo (« **Renseignements personnels** ») à des fins de gestion du Concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, de communiquer et d'annoncer le nom des Gagnants et de communiquer avec moi pour confirmer les renseignements, consentement et autorisation que j'ai pu fournir ;
 - (ii) J'accorde à CWT le droit d'utiliser mes coordonnées pour communiquer avec moi à propos de tout problème, avis, ou correction découlant de et relativement au Concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, les prix remis ;
 - (iii) j'autorise CWT à utiliser mon information personnelle à des fins promotionnelles incluant, sans s'y limiter, ce qui concerne le Concours dans tous les médias préalablement préétablis ou éventuellement dévoilés, développés à l'aide de

l'autorisation accordée en lien au présent Concours, et ce sans compensation, à moins qu'une telle pratique ne soit prohibée par la loi ;

(iv) je reconnais que CWT pourrait divulguer mes Renseignements personnels à une tierce partie et fournisseur de services de CWT (y compris ceux en dehors du Canada) relativement à toute activité mentionnée aux sections (i), (ii) et (iii) précitées.

b) Tous les bulletins de participation demeurent la propriété de CWT et aucun ne sera retourné. CWT se réserve le droit, à sa discrétion, de publier le nom du gagnant, adresse, photo, image, voix ou commentaires en tout temps, sans autre rémunération pour le gagnant.

c) CWT pourrait conserver et utiliser les renseignements décrits à l'article 13 (a) aux fins de commercialisation éventuelle de ses produits et de ses promotions à votre endroit, et pourrait les partager avec des entreprises avec lesquelles elle détient des accords de commercialisation et de promotion afin de vous communiquer toute information à propos de ses produits.

d) CWT n'utilisera les Renseignements personnels qu'à des fins déterminées. Pour obtenir plus d'information concernant le traitement de vos renseignements personnels, veuillez consulter notre politique sur la confidentialité que vous trouverez sur le site de CWT, à l'adresse <https://www.cwtvacations.ca/fr/politique-de-confidentialite>

14. **Général** : Le présent concours est soumis à toute loi et réglementation fédérale, provinciale et municipale en vigueur au Canada. Le présent concours est nul là où la loi l'interdit ou autrement le restreint. Toutes les devises mentionnées dans les règlements officiels du Concours sont en devise canadienne (\$ CA).